



## DECISION DU MAIRE

**PRISE LE 18 JUIN 2025**

**EN APPLICATION DE LA DELEGATION D'ATTRIBUTIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL RESULTANT DE LA  
DELIBERATION DU 1<sup>er</sup> FEVRIER 2024**

Bibliothèque municipale  
DB/AD

2025-n° 277

---

**OBJET : Demande de subvention auprès de l'Etat, pour l'année n°5, au titre de la Dotation Générale de Décentralisation, dans le cadre du dispositif d'extension des horaires de la future médiathèque**

---

Le Maire de Soisy-sous-Montmorency,  
Vice-président délégué du Conseil départemental du Val d'Oise,

**VU** le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2122-22 et L.2122-23,

**VU** l'arrêté préfectoral n°2021-986 portant attribution de subvention au titre de la DGD bibliothèque à la commune de Soisy-sous-Montmorency et intégrant la Ville dans ce dispositif d'accompagnement pour cinq ans,

**VU** la délibération n°2024-02-01/06 du 1<sup>er</sup> février 2024 aux termes de laquelle il a reçu délégation d'attribution du Conseil municipal,

**VU** la décision n°2021-059 prise le 07 mai 2021 portant demande de subvention auprès de l'Etat, dans le cadre de la Dotation Générale de Décentralisation, au titre de l'extension des horaires de la médiathèque pour l'année n°1,

**VU** la décision n°2022-100 prise le 12 mai 2022 portant demande de subvention auprès de l'Etat, dans le cadre de la Dotation Générale de Décentralisation, au titre de l'extension des horaires de la médiathèque pour l'année n°2,

**VU** la décision n°2023-128 prise le 15 mai 2023 portant demande de subvention auprès de l'Etat, dans le cadre de la Dotation Générale de Décentralisation, au titre de l'extension des horaires de la médiathèque pour l'année n°3,

**VU** la décision n°2023-252 prise le 6 octobre 2023 portant l'abrogation de la décision n°2023-128 prise le 15 mai 2023 et portant demande de subvention auprès de l'Etat, dans le cadre de la Dotation Générale de Décentralisation, au titre de l'extension des horaires de la médiathèque pour l'année n°3,

**VU** la décision n°2024-282 prise le 11 octobre 2024 portant demande de subvention auprès de l'Etat, dans le cadre de la Dotation Générale de Décentralisation, au titre de l'extension des horaires de la médiathèque pour l'année n°4,

**CONSIDERANT** que l'Espace Culturel ouvert le 2 juin 2025 intègre une médiathèque de 1 013 m<sup>2</sup>, avec une extension des horaires d'accueil,

**CONSIDERANT** l'avis rendu par le Comité technique du 4 mai 2021 portant sur l'extension des horaires de la future médiathèque à 35 heures par semaine, soit 14 heures de plus que les horaires hebdomadaires de l'actuelle bibliothèque municipale,

**CONSIDERANT** que pour accompagner cette évolution, la Ville de Soisy-sous-Montmorency a créé, en 2021, deux postes d'adjoints du patrimoine supplémentaires, pour un coût total prévisionnel sur cinq ans de 318 615 euros brut,

**CONSIDERANT** que l'étude du Cabinet La Belle ouvrage portant sur l'organisation du travail au sein de la nouvelle Médiathèque, commencée en novembre 2023, a permis à la Ville d'affiner ses besoins en matière de ressources humaines nécessaires pour couvrir cette nouvelle amplitude horaire, soit la création de 4 postes supplémentaires,

**CONSIDERANT** que le coût global lié à l'extension des horaires d'ouverture de la future médiathèque est donc actualisé à 802 625 euros pour la période allant de septembre 2021 à août 2026

**CONSIDERANT** qu'un concours particulier a été créé au sein de la Direction Régionale des affaires Culturelles d'Ile-de-France dans le cadre de la dotation générale de décentralisation (DGD) pour les bibliothèques de lecture publique, afin d'accompagner les projets des collectivités territoriales en faveur de l'accès au livre et à la lecture, de l'apprentissage du français et des langues,

**CONSIDERANT** que le projet d'extension des horaires de la médiathèque s'inscrit dans le cadre de ce dispositif,

**CONSIDERANT** que la Ville s'est ainsi vu attribuer, au titre de l'année N1, N2, N3 et N4 du projet, trois subventions d'un montant total de 316 885 euros pour l'extension des horaires d'ouverture de la bibliothèque municipale,

**CONSIDERANT** que cette subvention peut être accordée sur une période de cinq années, soit, pour la Ville, de septembre 2021 à août 2026,

**CONSIDERANT** que la demande de la Ville doit ainsi être actualisée chaque année pour que la subvention puisse être calculée sur la base du coût réel de l'opération, et non plus de son coût prévisionnel,

## DECIDE

**Article 1** : de solliciter, au titre de la Dotation Générale de Décentralisation, dans le cadre de l'extension des horaires de la future médiathèque, une subvention de l'Etat de 486 367 euros brut, pour la période allant de septembre 2021 à août 2026 et telle que détaillée dans l'annexe n°1 « Plan de financement pluriannuel », dont 169 482 euros brut au titre de l'année 5 et tels que détaillés dans l'annexe n°2 « Plan de financement année 5 ».

Le Maire,  
Vice-président délégué du Conseil départemental,  
Luc STREHAIANO



Transmis en Sous-Préfecture de Sarcelles le : 18 JUIN 2025

Affiché et/ou notifié le : 19 JUIN 2025

Acte rendu exécutoire en vertu des articles L 2131-1 et L 2131-2 du CGCT

19 JUIN 2025  
Accusé de réception en préfecture  
095219505989-20250618-CU2025-CC277-CC  
Date de réception préfecture : 18/06/2025

La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de 2 mois à compter de la date du « rendu exécutoire » mentionnée sur le présent acte.